



Doc. 14777

10 décembre 2018

Mettre fin à la violence à l'égard des enfants: une contribution du Conseil de l'Europe aux Objectifs de développement durable

Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 comprend 17 Objectifs (ODD) et plusieurs cibles connexes relatives aux droits de l'enfant, notamment: la cible 16.2 visant à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence dont sont victimes les enfants; la cible 5.3 visant à éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine; et la cible 8.7 qui appelle à prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. Ces cibles relèvent toutes du mandat du Conseil de l'Europe et reflètent les normes et standards de l'Organisation.

Depuis plus de dix ans, le Conseil de l'Europe s'emploie activement à éradiquer, à l'échelle paneuropéenne, toutes les formes de violence à l'égard des enfants, par le biais notamment de l'adoption et de la promotion de la Convention de Lanzarote, de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains, et de ses [stratégies pour les droits de l'enfant](#). La [Stratégie actuelle \(2016-2021\)](#) énonce clairement que sa mission est de contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, en s'appuyant sur les normes, les plateformes intergouvernementales et les organes de suivi du Conseil de l'Europe.

En 2019, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable accueillera le premier examen détaillé de la cible 16.2. Par ailleurs, une réunion de haut niveau sera organisée en 2019, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD, y compris de l'objectif 16. L'année 2019 marquera aussi le 30^e anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

L'Assemblée parlementaire devrait saisir cette occasion unique pour accélérer les avancées en faveur de l'édification d'un monde exempt de violence pour tous les enfants et examiner comment le Conseil de l'Europe peut contribuer au mieux à l'atteinte de cet objectif.

